



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Création d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne

Question écrite n° 1522

### Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la création d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne. En effet, les lycées Janot et Curie construits en 1960 à Sens concentrent actuellement en un même site de 11 hectares la totalité de l'offre scolaire du second cycle du territoire. Près de 3 000 lycéens ont fait leur rentrée début septembre au sein de 3e cité scolaire de France. Ces lycéens sont majoritairement natifs des communes rurales périphériques et sont contraints de parcourir, pour certains, plus de 60 kilomètres pour rejoindre chaque jour leur établissement scolaire puis le domicile familial. Malgré un développement démographique sans précédent et un maillage scolaire structuré (écoles maternelles et primaires, deux collèges), la communauté de communes de Yonne nord ne possède paradoxalement pas de lycée. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'adapter l'offre scolaire et de créer un établissement de proximité et à taille humaine dans le nord de l'Yonne. Il est difficilement concevable qu'un élève puisse effectuer plus de deux heures de trajet en transport par jour. Cela entraîne sans nul doute de la fatigue et nuit évidemment à leur capacité de concentration. Profondément attaché au principe d'égalité devant l'éducation, il lui demande la création d'un nouveau lycée dans le nord de l'Yonne.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse partage pleinement l'attachement au principe d'égalité de l'éducation. Dans ce cadre, il mobilise les moyens dont il dispose pour accompagner l'ensemble des territoires à travers des dispositifs adaptés aux différentes spécificités : - allocation progressive des moyens aux écoles, collèges et lycées ; - politique de l'éducation prioritaire ; - contrats locaux d'accompagnement ; - territoires éducatifs ruraux ; - conventions ruralités. En revanche, le ministère rappelle que la création d'un nouveau lycée, dans le nord du département de l'Yonne, relève des compétences de la région Bourgogne-Franche-Comté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Odoul](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1522

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2022](#), page 4185

**Réponse publiée au JO le :** [31 janvier 2023](#), page 920